



PÔLE PERSONNES ÂGÉES

Clémence DESSE-MÉZIÈRES
Directrice

Secrétariat

Tél. : 02 38 74 42 89
Fax : 02 38 74 48 59

Saran, le vendredi 18 décembre 2020

Nos réf : CDM/EL 20D623
PJ : /

Objet : Epidémie de COVID 19 – Point d'informations sur les EHPAD et USLD

Dossier suivi par :
Clémence DESSE-MÉZIÈRES

Madame, Monsieur,

Bureau des Admissions- Facturation
Tél. : 02 38 74 40 32

Service des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
Tél. : 02 38 74 43 04

USLD EHPAD Le Bois fleuri
1160 rue Passe Debout
45770 Saran
Tél : 02 38 74 49 87 (Bâtiment A)
Tél : 02 38 22 86 20 (Bâtiment B)

EHPAD Pierre PAGOT
21 rue Georges Pompidou
45100 Orléans
Tél : 02 38 22 61 20

EHPAD Les Écureuils
20 rue de la Corne de Cerf
45800 Saint Jean de Braye
Tél : 02 38 55 48 40

A la suite des dépistages élargis des 15 et 16 décembre 2020 et des tests réalisés individuellement en fonction de l'état de santé de chaque résident, nous comptabilisons aujourd'hui 139 résidents COVID positifs au sein des résidences Le Bois fleuri, P. Pagot et Les Ecureuils :

- Résidence Le Bois fleuri : 126 cas de COVID+
- Résidence P. Pagot : 6 cas de COVID+
- Résidence Les Ecureuils : 7 cas de COVID+.

Les professionnels sont eux aussi concernés et nous enregistrons 8 nouveaux cas de COVID positifs en une semaine.

Comme vous le savez, tant que les dépistages élargis font état de professionnels et/ou de résidents positifs au COVID, un autre dépistage à J+7 sera organisé. Aussi, au regard de ces nouveaux éléments et conformément aux recommandations en vigueur, une nouvelle campagne de dépistages élargis des résidents et des professionnels est prévue et organisée aux dates suivantes :

- Résidence Le Bois fleuri (Bâtiment A et B) : le mardi 22 décembre ;
- Résidence Pierre Pagot : le mercredi 23 décembre ;
- Résidence Les Ecureuils : le mercredi 23 décembre.

Les référents familiaux de chaque résident concerné sont avisés individuellement par téléphone en cas de résultat positif au COVID. Quoiqu'il en soit et, comme habituellement, ils sont également prévenus en cas de dégradation de l'état de santé de leur proche.

Concernant les visites au sein de nos établissements, malgré les mesures d'assouplissement annoncées par le gouvernement, nous ne sommes pas en mesure d'y donner une suite favorable. En effet, les visites telles que prévues par les consignes nationales doivent être organisées sur rendez-vous et être encadrées par du personnel dédié dès l'entrée des visiteurs dans l'établissement. Or, malgré nos recherches, nous ne disposons pas des ressources humaines nécessaires à l'organisation de ces visites. En outre, le personnel auquel nous faisons régulièrement appel (protection civile, Uni-Cité, personnels contractuels, ...) est également en sous-effectif et ne peut répondre favorablement à nos sollicitations.

En outre, au regard du contexte extrêmement tendu au sein de nos établissements et de la poursuite de la propagation de l'épidémie, il serait irresponsable de notre part d'envisager des visites sans une sécurité renforcée.

Nous allons, à compter du lundi 21 décembre 2020, autoriser, **sous conditions**, les sorties à la journée (ou plus) pour les familles qui souhaitent accueillir leur proche chez elles. Dans tous les cas, l'autorisation de sortie sera soumise à l'accord préalable du médecin du service et de la direction. Il conviendra d'aviser l'établissement en remplissant le formulaire habituel de demande de sortie. Une charte sera à signer par le membre de la famille qui viendra chercher le résident ; il s'agit d'un engagement moral à respecter les gestes barrières et de distanciation sociale (pas de repas à plus de 6 personnes, respect du port du masque, respect de la distanciation physique, respect de l'hygiène des mains et des surfaces dans l'environnement proche du résident, aération des pièces, etc...). Tous les proches qui seront en contact avec le résident pendant la sortie sont fortement encouragés à réaliser un test RT-PCR préalablement à la venue de leur proche et doivent avoir conscience qu'ils s'exposent eux-mêmes à un risque de contamination potentielle.

Les résidents actuellement atteints du COVID, dans le respect des consignes d'isolement nationales, ne seront pas autorisés à sortir. A son retour dans l'établissement, des règles strictes seront mises en place pour le résident : il sera accueilli en confinement durant 7 jours et un test par RT-PCR sera réalisé 5 jours après son retour.

Aussi, si vous envisagez une sortie de l'établissement dans les prochains jours, je vous invite à prendre contact avec le secrétariat médical de l'établissement pour l'organiser, **après avis de l'équipe médicale**. Je me permets d'insister sur le strict respect des gestes barrières en dehors de l'établissement.

Enfin, concernant la campagne de vaccination, nous n'avons, pour le moment, pas d'information nouvelle à vous communiquer. Nous attendons les directives nationales (formulaires de consentement, calendrier, modalités de livraison des doses vaccinales, organisation des visites pré-vaccinales, ...) qui devraient nous parvenir dans les prochains jours.

En dépit du contexte extrêmement tenu, nous vous souhaitons à toutes et à tous, par avance, de bonnes fêtes de fin d'année. Nous sommes persuadés que les efforts de chacun nous permettront bientôt de sortir de cette crise.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération la meilleure.



Clémence DESSE-MEZIERES
Directrice du Pôle Personnes âgées

Jean-Robert CHEVALLIER
Directeur général adjoint

